

Société du Havre de Montréal

États financiers au 31 mars 2008

| | |
|---------------------------|-------|
| Rapport des vérificateurs | 2 |
| États financiers | |
| Revenus et dépenses | 3 |
| Évolution des actifs nets | 4 |
| Flux de trésorerie | 5 |
| Bilan | 6 |
| Notes complémentaires | 7 -13 |



Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de
Société du Havre de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan de Société du Havre de Montréal au 31 mars 2008 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 14 mai 2008

Société du Havre de Montréal

Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

| | <u>2008</u> | <u>2007</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus | | |
| Contribution de la Ville de Montréal | 1 358 972 | 481 048 |
| Contribution du ministère des Affaires municipales et des Régions – Fonds de développement de la métropole | 112 339 | 95 000 |
| Contribution de Développement économique du Canada du « Programme innovation, développement de l'entrepreneurship et exportation » destiné aux PME (IDEE-PME) | | 257 090 |
| Autres contributions | | 17 388 |
| Revenus nets de placements et autres revenus | 25 734 | 1 812 |
| | <u>1 497 045</u> | <u>852 338</u> |
| Dépenses | | |
| Rémunération | 303 193 | 177 626 |
| Honoraires professionnels et de consultation | 951 110 | 566 384 |
| Frais de relations publiques | 44 553 | 28 074 |
| Charges locatives | 115 880 | 103 422 |
| Frais d'administration | 38 825 | 25 088 |
| Amortissement des immobilisations | 17 750 | |
| | <u>1 471 311</u> | <u>900 594</u> |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses | <u>25 734</u> | <u>(48 256)</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Havre de Montréal

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

| | 2008 | | 2007 |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------|
| | Investis en immobilisations | Non grevés d'affectations | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début | | 78 539 | 126 795 |
| Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses | (17 750) | 43 484 | (48 256) |
| Acquisition d'immobilisations | 53 247 | (53 247) | |
| Solde à la fin | 35 497 | 68 776 | 78 539 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Havre de Montréal

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

| | <u>2008</u> | <u>2007</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | | |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 25 734 | (48 256) |
| Éléments hors caisse | | |
| Amortissement des immobilisations | 17 750 | |
| Variations d'éléments du fonds de roulement | | |
| Taxes à la consommation à recevoir | (87 899) | 3 412 |
| Contributions à recevoir | (1 720 474) | (129 732) |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 297 268 | 107 018 |
| Contributions reportées | 2 987 841 | (7 547) |
| Rentrées (sorties) nettes de fonds | <u>1 520 220</u> | <u>(75 105)</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisition d'immobilisations et sorties nettes de fonds | <u>(53 247)</u> | |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 1 466 973 | (75 105) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début | <u>92 415</u> | <u>167 520</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin | <u><u>1 559 388</u></u> | <u><u>92 415</u></u> |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | |
| Encaisse | 559 388 | 92 415 |
| Dépôt à terme | <u>1 000 000</u> | |
| | <u><u>1 559 388</u></u> | <u><u>92 415</u></u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société du Havre de Montréal

Bilan

au 31 mars 2008

| | <u>2008</u> | <u>2007</u> |
|------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | \$ | \$ |
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 559 388 | 92 415 |
| Dépôt à terme, 3,3 %, échéant le 24 avril 2008 | 1 000 000 | |
| Taxes à la consommation à recevoir | 108 451 | 20 552 |
| Contributions à recevoir (note 4) | <u>1 850 206</u> | <u>129 732</u> |
| | 3 518 045 | 242 699 |
| Immobilisations (note 5) | <u>35 497</u> | |
| | <u><u>3 553 542</u></u> | <u><u>242 699</u></u> |
| PASSIF | | |
| Passif à court terme | | |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 461 428 | 164 160 |
| Contributions reportées (note 6) | <u>2 987 841</u> | |
| | <u>3 449 269</u> | <u>164 160</u> |
| ACTIFS NETS | | |
| Investis en immobilisations | 35 497 | |
| Non grevés d'affectations | <u>68 776</u> | 78 539 |
| | <u>104 273</u> | <u>78 539</u> |
| | <u><u>3 553 542</u></u> | <u><u>242 699</u></u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 28 août 2002 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a comme mission de proposer pour le havre et les espaces urbains qui l'entourent les grandes lignes d'un plan d'intervention concerté, assorti d'une stratégie de mise en œuvre et de financement. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a adopté rétroactivement, sans retraitement des exercices antérieurs, les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 1530, « Résultat étendu », 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et 3251, « Capitaux propres », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Le chapitre 1530 traite des normes d'information et de la présentation du résultat étendu. Le chapitre 3251 traite des normes de présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de l'exercice.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'organisme au 1^{er} avril 2007 :

- L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et le dépôt à terme a été désigné par l'organisme comme étant détenu à des fins de transaction. Le dépôt à terme est évalué à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;
- Les contributions à recevoir sont classées comme prêts et créances. Elles sont évaluées au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses, s'il y a lieu. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;
- Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

Le 1^{er} avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du *Manuel de l'ICCA*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus, publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par l'organisme. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Normes comptables futures

Instruments financiers – informations à fournir

Le nouveau chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, décrit les informations à fournir relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation et à la performance financières de l'organisme ainsi qu'à la nature et à l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'organisme est exposé et la façon dont il gère ces risques. Ce chapitre complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Ces nouvelles normes couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Instruments financiers – présentation

Le nouveau chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il complète les normes de présentation du chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir ».

Ces nouvelles normes couvrent seulement la présentation et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit les normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital.

Les nouvelles normes couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Normes générales de présentation des états financiers

En juin 2007, l'ICCA a modifié le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », afin d'exiger de la direction qu'elle évalue la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 et l'organisme les mettra en application à compter de cette date. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de l'organisme.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

3- CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des revenus et dépenses incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées aux postes Revenus nets de placements ou Frais d'administration, le cas échéant.

Lors de leur comptabilisation initiale, le dépôt à terme est désigné par l'organisme comme étant détenu à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

3- CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des revenus et dépenses aux postes Revenus nets de placements ou Frais d'administration, le cas échéant.

Constatation des revenus

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et le dépôt à terme dont l'échéance est de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et dans la mesure où l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

4 - CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

| | <u>2008</u> | <u>2007</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Ville de Montréal | 1 850 206 | |
| Développement économique du Canada – « Programme innovation, développement de l'entrepreneurship et exportation » destiné aux PME (IDEE-PME) | | 104 732 |
| Ministère des Affaires municipales et des Régions – Fonds de développement de la métropole | | 25 000 |
| | <u>1 850 206</u> | <u>129 732</u> |

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

5 - IMMOBILISATIONS

| | 2008 | |
|-------------------------|---------------|---------------|
| | Amortissement | Coût |
| | cumulé | non amorti |
| | Coût | Coût |
| | \$ | \$ |
| Équipement informatique | 53 247 | 17 750 |
| | 35 497 | 35 497 |

6 - CONTRIBUTIONS REPORTÉES

| | 2008 | 2007 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------|
| | \$ | \$ |
| Ville de Montréal | 2 755 180 | |
| Ministère des Affaires municipales et des Régions – Fonds de développement de la métropole | 232 661 | |
| | 2 987 841 | – |

7 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

| | 2008 | 2007 |
|-------------------|------------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Ville de Montréal | | |
| Revenus | | |
| Contributions | 1 358 972 | 481 048 |
| Dépenses | | |
| Rémunération | 98 066 | 177 626 |
| Charges locatives | 115 880 | 103 422 |

Des honoraires professionnels au montant de 24 999 \$ (215 000 \$ en 2007) ont été versés à une société détenue par un administrateur.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur établie et acceptée par les parties.

8 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur du dépôt à terme est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs au taux de 3,3 %, soit le taux dont l'organisme pourrait se prévaloir selon les mêmes modalités, conditions et échéances.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

9 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le dépôt à terme porte intérêt à taux fixe et expose donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

– Encaisse et dépôt à terme :

L'organisme est exposé au risque de crédit en raison de l'encaisse et du dépôt à terme qui sont tenus auprès d'une seule banque;

– Contributions à recevoir :

Les contributions à recevoir sont gérées et analysées afin de détecter toute moins-value. Au 31 mars 2008, la direction estime que le risque de crédit de l'organisme relatif à ces actifs financiers est faible et, de ce fait, aucune provision pour perte n'a été comptabilisée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Société du Havre de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2008

10 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.